

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 18 (1972)
Heft: 12

Rubrik: L'helvète et ses problèmes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'HELVÈTE

et ses problèmes

par René BOVEY

Problèmes militaires

Les problèmes militaires ont tenu une place importante dans les préoccupations des Suisses au cours des semaines écoulées. Il y eut d'abord l'affaire des avions de combat. On sait qu'il faut s'en procurer de nouveaux car certaines escadrilles arrivent à bout de souffle et le nombre des Mirages en service n'est pas suffisant. Le Parlement avait donc ouvert au Conseil fédéral un crédit de un milliard trois cents millions pour l'acquisition d'avions modernes. Plusieurs types ont été examinés et soupesés. Finalement, le choix s'était fixé sur le Corsair américain et le Milan français. Encore fallait-il trancher. Les préférences du chef du Département militaire et du chef de l'armement semblaient aller à l'appareil américain. Les pilotes, à ce qu'on dit, penchaient pour l'appareil français. Ils le connaissent dans sa version Mirage et en sont satisfaits. De plus, plusieurs des pièces constitutives de cet avion peuvent être construites sous licence en Suisse même. Les aérodromes et les abris sont équipés pour les recevoir.

Coup de théâtre : le Conseil fédéral, entraîné semble-t-il par M. Celio, décide de n'acheter ni le Corsair ni le Milan. Il invoque essentiellement des raisons financières et juge que, dans

la conjoncture actuelle, le pays ne peut pas s'offrir le luxe d'une telle dépense.

Le chef de l'armement s'estime désavoué et se démet de ses fonctions. Quelques militaires font le poing dans leur poche. Un fait demeure : l'armée n'a pas présentement la couverture aérienne dont elle a besoin et le retard ainsi pris sera difficile à combler. L'affaire est assez malheureuse et pose en tout cas un problème de principe. Est-ce en dernière analyse à des civils à décider de quelles armes il faut faire l'acquisition ? Cela ne concerne pas seulement les avions, mais tous les types d'armes. A mon avis, le Parlement doit se prononcer sur la doctrine générale d'engagement de l'armée. Il doit voter les crédits. Mais il devrait laisser ensuite les spécialistes décider du meilleur emploi de ces crédits, en l'occurrence les aviateurs. Ce mélange des genres ne paraît pas très judicieux. Entre-temps, le Conseil fédéral a porté son choix sur des avions anglais Hunters. (La Réd.)

Maintien ou suppression de la cavalerie ?

On s'en est rendu compte dans une affaire de moindre importance il est vrai : maintien ou suppression de la cavalerie ? Le Département militaire, et avec

lui le Conseil fédéral, préconisaient la suppression de cette arme sans doute pleine de panache mais plus guère utilisable dans une guerre moderne. Ce fut presque la révolution. Une pétition pour le maintien de la cavalerie réunit près de 400 000 signatures. (Rappelons que, selon la constitution, une pétition n'est pas contraignante). Le Conseil national, après des débats épiques, voire hippiques, décida de maintenir 12 escadrons. Le Conseil des Etats ne s'est pas encore prononcé mais sa commission des affaires militaires est d'avis qu'il faudrait garder 9 escadrons. Un conseiller national neuchâtelois a eu le mot de la fin en déclarant que le Parlement helvétique était la plus belle conquête du cheval...

Contestations

Mais l'armée fait parler d'elle en d'autres termes encore, et des moins sympathiques. Elle connaît en effet des mouvements ouverts de contestataires, notamment dans des écoles de recrues de soldats sanitaires et de troupes de protections aériennes. Ces messieurs trouvent que la soupe n'est pas bonne et la cantine trop chère. Ils demandent que la diane soit sonnée à 8 heures du matin et l'introduction de la semaine de

cinq jours. Ils veulent enfin obtenir le droit de pétition et celui de faire circuler des tracts. On s'est rendu compte que ces mouvements de mécontentement sont soigneusement entretenus de l'extérieur, et probablement systématiquement organisés. La subversion est en marche en Suisse également, comme on peut s'en rendre compte dans le monde du travail et à l'université. Il faudra veiller au grain, mais sans tomber dans le travers de la répression spontanée exercée par des civils exaspérés qui se substituent à une police jugée défaillante. C'est ainsi que commencent les fascismes.

L'inflation

La Suisse — cette démocratie-témoin dont parlait André Siegfried — serait-elle en train de perdre sa réputation de sagesse ? On pourrait le craindre en considérant l'inflation galopante qui ronge ce pays et l'augmentation des prix qui le place dans le peloton de tête en Europe. On va probablement dépasser le 8% en 1972, ce qui est énorme et inquiétant. Inquiétant pour la capacité de concurrence d'un pays qui vit pour une bonne part de ses exportations. Inquiétant pour sa santé morale aussi. Vaut-il encore la peine d'épargner, de faire des économies, quand la valeur de l'argent s'amenuise et dépasse l'intérêt que vous en donne la banque ?

Il y a longtemps que le Conseil fédéral promet des mesures d'ordre fiscal pour la protection de l'épargne. Il aura l'occasion de tenir ses engagements à propos des révisions en cours des assurances sociales, vieillesse, survivants et invalidité. Quand ces lignes paraîtront, le peuple et les cantons se seront prononcés sur une initiative communiste promettant « une véritable retraite populaire » et un projet du Parlement propo-

sant en revanche l'institution d'une assurance professionnelle obligatoire venant s'ajouter aux rentes AVS/AI. C'est le fameux 2^e pilier. On sait que les rentes AVS seront pratiquement doublées dès le 1^{er} janvier 1973, et améliorées encore dès 1975. Cela concerne aussi les Suisses résidant à l'étranger, tandis qu'on ne voit pas très bien comment on pourrait les faire participer à une assurance professionnelle obligatoire en Suisse. Mais il reste le 3^e pilier, soit l'épargne individuelle. Et c'est là qu'il faudra établir des mesures d'ordre fiscal pour que cette épargne ne soit pas un leurre et ne fonde pas comme neige au soleil.

La Suisse et la C.E.E.

En ce début de décembre, peuple et cantons auront encore à dire s'ils donnent leur bénédiction aux accords conclus entre la Suisse et la Communauté économique de Bruxelles (C.E.E.). Il s'agit bien en effet d'un accord commercial, et non d'un traité politique. Il y aura libre échange de produits industriels, ce qui ne peut être que bénéfique pour l'économie suisse qui voit s'ouvrir plus largement à elle un marché de 300 millions de consommateurs. Cela ne concerne pas les produits agricoles, la production suisse en la matière n'étant pas compétitive. Il ne s'agit pas non plus de renoncer à notre neutralité, ni à notre droit de commercer librement avec le reste du monde.

Nos négociateurs à Bruxelles, les Jolles, les Languetin, les Wurth ont obtenu le maximum de ce qu'il était raisonnable d'espérer. Ils ont droit autant aux félicitations du peuple suisse qu'à sa reconnaissance, dans la mesure où la reconnaissance est une denrée politique. Mais ceci est une autre histoire...

R. B.

+GF+

Raccords
et
Robinetterie
en fonte malléable
+ GF +

Raccords
et
Robinetterie
en matière plastique
+ GF +

Machines à fileter
et à tronçonner
+ GF +

Raccords à bague
de serrage
système SERTO,
cuivre, aciers et inox

Vannes SAUNDERS

Lavabos - Fontaines
ROMAY

PRODUITS SUISSES

GEORGES FISCHER

SOCIÉTÉ ANONYME

14, rue Froment - PARIS-11^e

Tél. : 700-37-42 à 37-44

Télex : 23922 Fischer Paris